



Le GREAT Savoir

Groupe de recherche en économie appliquée et théorique

N° 159

" Réfléchir à changer "

Mars 2024

Justification des violences conjugales par les hommes au Mali



A partir d'une enquête expérimentale à Bamako, les auteurs montrent que les hommes sous-déclarent leurs opinions favorables vis-à-vis des violences conjugales lorsqu'on leur demande directement si une épouse qui manque de respect à son mari mérite d'être frappée. Ce résultat pourrait nuancer le constat d'une diminution du soutien à ces pratiques, au Mali et ailleurs. L'approche s'intègre dans la littérature mesurant les

biais de réponse à des questions sensibles, et plus spécifiquement dans la branche de cette littérature qui approche les VBG par des enquêtes de type ECR (Enquête expérimentale par comptage de réponses). La majorité de ces travaux interroge des femmes. Par exemple, Cullen (2022) montre que les Nigérianes victimes de violences conjugales le sous-déclarent, à hauteur de 7 points de pourcentage (soit 35%). Gibson et al. (2022), avec une approche similaire à la nôtre menée dans le sud de l'Éthiopie, montrent que 32% des hommes justifient l'usage de la violence dans le couple, alors que seuls 15% le déclarent lorsque la question leur est posée directement – un résultat faisant ressortir un biais déclaratif de plus de 15 points de pourcentage

Pr. Massa Coulibaly

Introduction

Combattre les violences basées sur le genre (VBG) est une volonté largement partagée par la communauté internationale, en particulier dans le cadre de l'Objectif de Développement Durable 5 qui vise l'égalité entre les femmes et les hommes et l'élimination de toute forme de VBG (cible 5.3). La lutte contre les VBG appelle notamment à mieux comprendre les normes sociales qui sont associées aux faits de violence, afin de construire et d'évaluer de manière adéquate les politiques publiques portant sur les violences.

Les normes justifiant les violences, auxquelles peuvent adhérer aussi bien les hommes que les femmes, participent en effet à la persistance des VBG. Dans cette perspective, Jewkes et al. (2015) soulignent l'importance d'engager les hommes dans les actions de prévention, en ciblant la transformation des normes auxquelles ils souscrivent concernant les relations entre hommes et femmes. Nous nous intéressons ainsi aux normes concernant les violences conjugales – une dimension spécifique des VBG, exercée au sein du ménage. A partir d'une ECR – menée à Bamako, nous documentons la mesure dans laquelle les hommes (1) justifient les violences conjugales, et (2) sous-déclarent leur soutien à ces pratiques lorsque leur opinion est recueillie par question directe¹.

1. Evolution de la justification des violences conjugales en Afrique

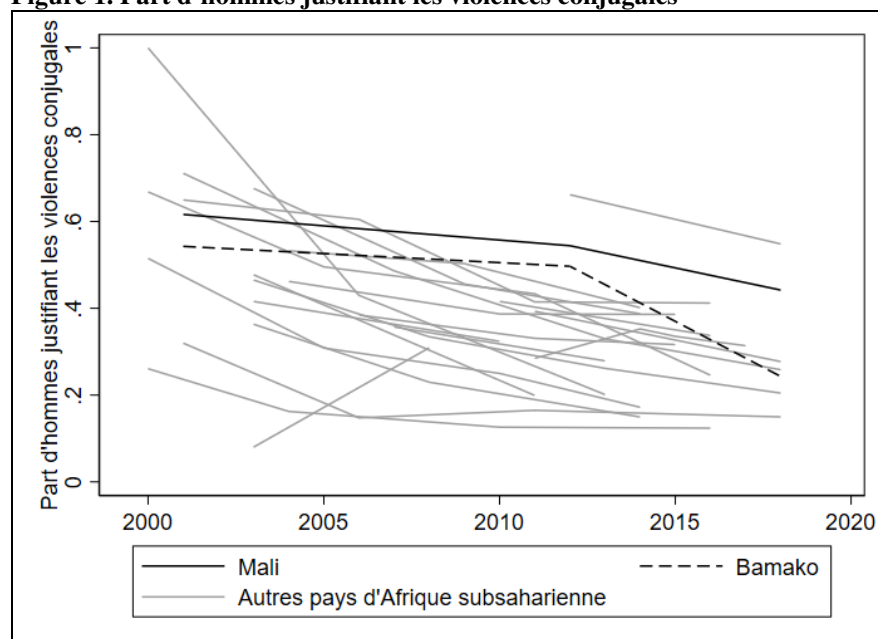
La justification des violences conjugales est documentée par les enquêtes démographiques et de santé (EDS) dans de nombreux pays. Ces enquêtes représentatives demandent aux hommes sous forme de questions directes s'ils trouvent légitime qu'un mari batte sa femme si elle sort sans le lui dire ; néglige les enfants ; argumente avec lui ; refuse d'avoir des rapports sexuels avec lui ; ou brûle la nourriture. Pour illustrer la fréquence de la justification des violences conjugales et son évolution au fil du temps dans les pays d'Afrique subsaharienne couverts par les EDS, la Figure 1 reporte la proportion d'hommes répondant « Oui » à au moins une de ces cinq questions. Le niveau de justification des violences conjugales par les hommes apparaît variable, mais dans la plupart des pays représentés la part des hommes justifiant de tels actes a diminué ces vingt dernières années.² Au Mali, la proportion d'hommes tolérant l'usage de la violence dans le couple est passée de plus de 60% en 2001 à moins de 45% en 2018, niveau faisant cependant du Mali le deuxième pays où la justification de la violence conjugale est la plus répandue, après la Guinée.

Cette diminution de la justification des violences par les hommes, au Mali comme ailleurs, pourrait être surestimée. Dans un contexte international marqué par la promotion de l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les VBG, qui se manifeste notamment par de nombreuses campagnes d'information et de sensibilisation, les répondants aux EDS sont susceptibles d'internaliser le fait qu'il est mal vu de justifier les violences conjugales. Ils pourraient alors répondre aux questions directes d'une façon compatible avec la norme défavorable aux VBG, sans pour autant y adhérer – une illustration du phénomène de biais de désirabilité sociale. Il est donc primordial de mobiliser des outils d'enquêtes spécifiques pour estimer la prévalence réelle de la justification des violences.

¹L'enquête a permis d'aborder d'autres dimensions de VBG, discutées dans Bertelli et al. (2024).

²Les deux exceptions étant Madagascar où la justification des violences a augmenté entre 2003 et 2008, et le Sénégal où elle a augmenté entre 2011 et 2014 avant de diminuer.

Figure 1. Part d'hommes justifiant les violences conjugales



Sources : enquêtes EDS, Bénin (2001, 2006, 2011-12, 2017-18), Burkina Faso (2003, 2010), Burundi (2010, 2016-17), Cameroun (2011, 2018), Ethiopie (2000, 2005, 2011, 2016), Ghana (2003, 2008, 2014), Guinée (2012, 2018), Kenya (2003, 2008-09, 2014), Lesotho (2004, 2009, 2014), Liberia (2007, 2013), Madagascar (2003-04, 2008-09), Malawi (2000, 2004, 2010, 2015-16), Mali (2001, 2012-13, 2018), Mozambique (2003, 2011), Namibie (2000, 2006-07, 2013), Nigeria (2003, 2008, 2013, 2018), Rwanda (2000, 2005, 2010, 2014-15), Sénégal (2010-11, 2014, 2015, 2016, 2017), Tanzanie (2003-04, 2010, 2015-16), Ouganda (2000-01, 2006, 2011, 2016), Zambie (2001-02, 2007, 2013-14, 2018), Zimbabwe (2005-06, 2010-11, 2015).

Note : Pourcentage d'hommes répondant par l'affirmative à au moins une des cinq questions suivantes : est-il légitime qu'un mari frappe ou batte sa femme si elle sort sans le lui dire ? si elle néglige les enfants ? si elle argumente avec lui ? si elle refuse d'avoir des rapports sexuels avec lui ? si elle brûle la nourriture ?

2. Protocole d'enquête

L'enquête a porté sur un échantillon de 1200 hommes dans les six communes du district de Bamako en novembre 2022. L'échantillonnage a été réalisé par marche aléatoire dans 150 sections d'énumération, choisies au hasard à partir de la cartographie réalisée par l'Institut national de statistiques en vue du RGPH5 de 2022. Dans chaque ménage, un homme adulte, membre permanent du ménage, a été sélectionné aléatoirement pour être interrogé. Enfin, chaque enquêté s'est vu allouer un statut traité ou contrôle, chaque enquêteur alternant les deux questionnaires.

Les hommes du groupe de contrôle ont été interrogés de manière directe sur leur justification des violences conjugales par la question suivante : "Une femme qui ne respecte pas son mari mérite-t-elle d'être frappée ?". Tous les enquêtés ont participé à l'ECR. Dans une ECR, une liste d'énoncés est soumise aux individus, qui doivent indiquer le nombre total d'énoncés qu'ils approuvent sans préciser lesquels. Ceci permet de maintenir secrète leur réponse à chaque énoncé spécifique. La moitié traitée de l'échantillon reçoit une liste de quatre énoncés incluant l'énoncé sensible dont on veut mesurer la prévalence (ici, la justification des violences conjugales), et la moitié appartenant au groupe de contrôle la même liste sans l'énoncé sensible (cf. Tableau 1).

L'allocation des enquêtés étant aléatoire, la seule différence entre les groupes traité et de contrôle concerne la présence de l'énoncé sensible dans la liste. En effet, toutes les informations sociodémographiques collectées par l'enquête apparaissent en moyenne non significativement différentes, au sens statistique, entre les deux groupes. La différence entre la réponse moyenne à la

liste du groupe traité et la réponse moyenne à la liste du groupe de contrôle permet alors d'estimer la prévalence de l'énoncé sensible, exempté de biais déclaratif. La différence entre cette prévalence et le taux de prévalence obtenu par la question directe posée au groupe de contrôle permet d'estimer le biais de réponse à la question sensible.

Tableau 1 : Listes énoncées aux deux groupes

Contrôle	Traitement
Mes parents se sont toujours bien entendus	Mes parents se sont toujours bien entendus
Les femmes ne sont pas en sécurité le soir dans la rue	Les femmes ne sont pas en sécurité le soir dans la rue
Les punitions corporelles ne devraient jamais être utilisées à l'école	Les punitions corporelles ne devraient jamais être utilisées à l'école
	Une femme qui ne respecte pas son mari mérite d'être frappée

3. Résultats et discussion

Le protocole délivre donc deux informations. Premièrement, l'ECR permet de mesurer sans biais le niveau auquel les hommes justifient les violences conjugales. Deuxièmement, la comparaison entre ce niveau et la réponse moyenne à la question directe indique le biais déclaratif.

L'ECR révèle que 43,4% des enquêtés pensent qu'une femme qui manque de respect à son mari mérite d'être frappée. Lorsque la question est posée directement au sein du groupe de contrôle, ils sont 33,3% à le déclarer. Dans l'EDS de 2018, 26% des hommes à Bamako (et 31% en zone urbaine) déclarent qu'il est légitime qu'un mari batte sa femme dans au moins une des situations énoncées. La prévalence que nous observons par question directe (33,3%) est donc proche de la part d'hommes qui justifient les violences conjugales dans l'EDS – un résultat rassurant concernant la représentativité de notre enquête, même si les questions posées afin de mesurer ce pourcentage d'hommes justifiant les violences conjugales sont différentes.

Le biais de réponse que nous détectons entre la question directe et l'ECR atteint 10 points de pourcentage. En plus d'être statistiquement significatif, il est de taille importante puisqu'il représente plus de 30% de la prévalence mesurée par question directe.

La Figure 1 indique une baisse globale de la justification des violences conjugales par les hommes enquêtés dans les EDS, avec une diminution de plus d'un quart du taux de prévalence au Mali entre 2001 et 2018. A Bamako, la justification des violences a été divisée par deux, passant de 52% à 26%. Au regard de nos résultats, se pose la question de l'interprétation de cette évolution, à Bamako et au-delà. Alors que les efforts internationaux et nationaux pour sensibiliser les populations contre les VBG ont été importants ces deux dernières décennies, la diminution de la justification des violences conjugales mesurée par question directe chez les hommes pourrait capter, au moins partiellement, une augmentation du biais de désirabilité sociale, en plus d'un éventuel changement de norme.

Conclusions

Pour construire et évaluer les politiques publiques visant à réduire les violences basées sur le genre, et notamment les violences conjugales, il est important de disposer de données fiables sur les attitudes vis-à-vis de ces violences. Celles-ci allant potentiellement à rebours des normes défavorables aux VBG défendues par de nombreux acteurs (institutions, ONG, etc.), nos résultats incitent à une vigilance accrue concernant les données sensibles collectées par questions directes. Ils poussent aussi à adopter de façon plus systématique des protocoles de collecte innovants comme l'ECR, permettant de garantir le secret des réponses et de minimiser le biais déclaratif.